

223C0685
FR0000127771-FS0356

9 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2023, complété par un courrier reçu le 9 mai, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 2 mai 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 68 919 637 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 6,25% du capital et 6,09% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	5 564 863	0,50	5 564 863	0,49
BofA Securities, Inc.	1 439	ns	1 439	ns
Bofa Securities Europe SA	19 821 665	1,80	19 821 665	1,75
Managed Account Advisors LLC	85 868	0,01	85 868	0,01
Merrill Lynch International	43 418 672	3,94	43 418 672	3,83
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	3 875	ns	3 875	ns
U.S. Trust Co of Delaware	23 255	ns	23 255	ns
Total Bank of America Corporation	68 919 637	6,25	68 919 637	6,09

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation (conclusion de prêt d'actions, d'options et de contrats de « swaps » à règlement en espèces), au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 236 247 actions VIVENDI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 102 874 718 actions représentant 1 132 347 854 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 12 690 596 actions VIVENDI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *call option* » à dénouement physique portant sur 4 217 000 actions VIVENDI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 19 mai 2023 et le 15 décembre 2023, une option donnant droit à une action VIVENDI, au prix unitaire d'exercice de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America National Association, a précisé détenir 5 468 932 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 3 juillet 2023 et le 5 mai 2025, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ;
- la société Merrill Lynch International, a précisé détenir 12 980 077 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 2 juin 2023 et le 15 février 2028, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ;
- la société BofA Securities Europe SA, a précisé détenir 4 353 536 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 24 janvier 2024 et le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 89 995 « *put option* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 21 juillet 2023 et le 15 septembre 2023, dénouable en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, aux prix unitaires d'exercice compris entre 10,5 € et 11 €².

² Sur la base d'un delta compris entre 0,498 et 0,519 (position maximale de 350 000 actions).